

## 8ème CCR du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

### Dialogue international et négociations climat - résumé processus Paris-Oslo

Cyril Loisel, Chargé de missions forêts, Ministère des Affaires étrangères, France

- Au retour de Copenhague, le Président Nicolas Sarkozy et le Premier Ministre norvégien Jens Stoltenberg ont fait le même diagnostic sur le besoin d'amorcer la mise en œuvre de l'acquis de CPH sans attendre que les derniers détails soient négociés.
- Les 2 chefs d'Etat ont annoncé qu'ils allaient organiser une conférence sur les forêts début 2010. Nous nous sommes entendus avec les collègues norvégiens sur une approche commune qui a rapidement été identifiée comme le « Processus Paris/Oslo » et qui a donné lieu à l'organisation de la conférence ministérielle de Paris le 11 mars dernier, ouverte par le Président Nicolas Sarkozy, suivie par celle d'Oslo le 27 mai.
- Il faut souligner et saluer ici le **vif soutien et le rôle moteur des pays de la COMIFAC** dans cette démarche dès les premières heures.
- Ces deux conférences ont établi **un partenariat intérimaire pour promouvoir la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection des forêts des pays en développement dans le cadre de la Convention climat, sans attendre que la nouvelle architecture pour l'action internationale sur le climat soit entièrement opérationnelle.**
- Le processus Paris/Oslo et le partenariat REDD+ ne constituent **pas un processus de négociation parallèle** mais permettent de renouveler l'élan politique, d'améliorer la confiance et de nourrir les négociations ultérieures placées sous l'égide de la Convention climat.
- Avec **une soixantaine de pays participants**, le partenariat REDD+ doit favoriser **la coordination, la transparence, le partage des bonnes pratiques et à contribuer à l'intégrité socio-économique, environnementale et fiduciaire** des efforts consentis pour la protection des forêts dans les pays en développement.
- Entre Paris et Oslo, les pays donateurs ont annoncé leur intention d'allouer à la protection des forêts **4 milliards USD** du financement précoce de l'Accord de Copenhague sur la période 2010-2012 en **utilisant les canaux bilatéraux et multilatéraux existant afin de valoriser le savoir-faire acquis et de permettre un déploiement sans délai.**
- L'administration du partenariat inclut une **co-animation semestrielle tournante**, actuellement assurée par le Japon et la Papouasie Nouvelle Guinée auxquels succéderont le Brésil et la France fin 2010, et des **services d'appui** fournis conjointement par l'équipe de gestion de la Facilité du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) logée à la Banque Mondiale à Washington, et par le secrétariat technique du programme collaboratif du PNUD, du PNUE et de la FAO (ONU-REDD), basé à Genève.
- Un des principaux attendus est la mise en place d'**une banque de données volontaire** rassemblant les informations pertinentes concernant l'offre et la demande de financements REDD+, les actions engagées et les résultats obtenus. Le bureau du changement climatique australien, l'AFD et le secrétariat de la Coalition des nations forestières ont réalisé une première enquête au printemps dernier avant que la tâche ne soit confiée aux équipes du FCPF et d'ONU-REDD pour les développements ultérieurs.
- Le partenariat fonctionne essentiellement par échanges électroniques entre points focaux, ponctués par des réunions physiques au niveau technique ou politique. Après la Conférence d'Oslo, le partenariat s'est réuni au niveau technique à Brasilia les 14 et 15 juillet, puis en

soirées en marge des pourparlers sur le climat de Bonn du 1<sup>er</sup> au 6 août. Les thèmes abordés comprennent : le rôle de la coprésidence, le programme de travail à court et moyen terme, l'agenda des prochaines échéances ministérielles, les termes de référence pour les services de secrétariat demandés aux équipes du FCPF et d'ONU-REDD et les modalités de participation des représentants de la société civile.

- **Alors que la transparence et l'ouverture font partie des principes fondateurs de la démarche, le partenariat n'a toujours pas établi ses modalités d'ouverture à la société civile, ce qui suscite des critiques abondantes.**
- L'activité récente du partenariat a également été marquée par les différences de vues entre co-animateurs et les mésententes entre partenaires sur les finalités de la démarche, ce qui fait que les travaux ont été assez laborieux et insuffisamment productifs ces derniers mois. Un accord a néanmoins été trouvé en soirée du 4 août sur un programme de travail pour 2010, accompagné d'une liste indicative de thèmes pour les travaux à plus long terme. Les composantes du programme de travail pour 2010 sont les suivants :
  - Elaboration de la banque de données sur le financement, les actions et les résultats, par les équipes du FCPF et d'ONU-REDD sous la supervision des co-animateurs ;
  - Analyse des lacunes et des chevauchements dans les financements actuels ;
  - Analyse indépendante et débat sur l'efficacité des initiatives multilatérales (notamment le FCPF, ONU-REDD, le Programme d'investissement forestier de la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial) ;
  - Partage des enseignements et des meilleures pratiques sur REDD+ ;
  - Débat sur les arrangements institutionnels dans les pays forestiers en développement.
- Le programme indicative 2011-2012 comprend quant à lui les éléments suivants: critères pour les projets pilotes, orientations pour les paiements aux résultats et partage d'information sur la montée en puissance des financements et des actions.
- Les prochaines échéances sont les suivantes:
  - au niveau technique :
    - § Tianjin, 3-9 octobre, en marge des pourparlers sur le Climat,
    - § Nagoya, 25 octobre, en marge de la Convention biodiversité,
  - au niveau politique :
    - § Nagoya, 26 octobre, en marge du segment haut niveau de la Convention biodiversité,
    - § Cancun, début décembre, en marge du segment haut niveau de la Convention climat.

**Voilà pour les faits à connaître à propos du partenariat REDD+. Si je peux me permettre d'ajouter qq commentaires du point de vue français :**

- Le partenariat est un véhicule important pour partager les enseignements tirés de l'expérience en vue d'accompagner la montée en puissance des actions et des financements et de nourrir les négociations dans le cadre de la Convention climat. Le partenariat est pour nous un lieu privilégié pour rester à l'écoute des soucis de nos partenaires, notamment des pays en développement, en rapport avec le déploiement du mécanisme REDD+, de manière à pouvoir mieux aligner et harmoniser l'aide française.
- Pour remplir cette mission en maintenant un esprit constructif et résolument orienté vers l'action, **le partenariat doit éviter d'évoluer en forum de négociation parallèle.**
- Etant un forum de collaboration et non de négociation, le partenariat doit savoir puiser sur toutes les bonnes volontés alliées à son objectif général. C'est pourquoi **les sessions de travail doivent en règle générale être ouvertes aux représentants de la société civile.** Cette ouverture est en outre nécessaire pour assoir la légitimité du partenariat lui-même et des efforts consentis par les partenaires vis-à-vis de l'opinion publique.

- Pour nous autres, nous sommes conscient que la future co-animation franco-brésilienne aura la terrible responsabilité de concilier des attentes contradictoires dans un environnement institutionnel incertain et de restaurer l'image de marque du partenariat auprès du public en assurant une réelle participation de la société civile. Nous comptons sur le soutien de toutes les bonnes volontés et surtout, lorsque viendra l'heure de la passation de témoin, j'espère que vous n'hésitez pas à partager avec nous vos idées sur la façon de conduire le partenariat vers la réalisation effective de ses objectifs.

---

**Document externe**

## **Partenariat REDD+**

*Adopté le 27 mai 2010*

Ce document exprime la volonté des gouvernements (ci-après dénommés les « Partenaires ») présents le 27 mai 2010 à la Conférence d'Oslo sur le climat et la forêt<sup>1</sup> de mettre en place pour le Partenariat provisoire REDD+<sup>2</sup> un cadre volontaire, juridiquement non contraignant, au sein duquel les Partenaires peuvent élaborer et mettre en œuvre ensemble des actions REDD+. Tout pays souhaitant contribuer à des initiatives REDD+ ou soutenir celles-ci est invité à se joindre à notre Partenariat.

### ***1. Contexte***

Les initiatives REDD+ peuvent être déterminantes pour atteindre l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

Des avancées considérables ont été obtenues sur ces questions avant et pendant la COP-15, notamment par l'Accord de Copenhague et la décision 4/CP.15 sur les méthodologies REDD+, par le travail du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA) sur REDD+ et par les décisions 1/CP.13 (Plan d'action de Bali) et 2/CP.13. Lors d'une réunion ministérielle à Paris en mars 2010, un nouveau dynamisme politique a été enclenché lorsqu'une cinquantaine de pays a demandé qu'un Partenariat REDD+ soit formalisé lors de la Conférence d'Oslo sur le climat et la forêt.

Le travail du Partenariat ne doit pas préjuger du processus de la CCNUCC, mais le soutenir et y contribuer. Le Partenariat est appelé à être remplacé par un futur mécanisme de la CCNUCC incluant REDD+. Les Partenaires réaffirment leur intention de faciliter l'établissement d'un tel mécanisme et de favoriser la mobilisation des ressources financières et techniques des pays développés afin de renforcer la mise en œuvre des actions REDD+. Les Partenaires soulignent dans ce contexte l'importance des négociations actuelles de la CCNUCC sur le financement, ainsi que les efforts du Groupe consultatif sur le financement du Secrétaire général des Nations Unies. Les Partenaires reconnaissent également l'importance des initiatives existantes sur REDD+ au niveau multilatéral et bilatéral.

---

<sup>1</sup> La liste des Partenaires figure en Annexe 1.

<sup>2</sup> Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement conformément au Plan d'action de Bali (1/CP.13).

## **2. Objectif**

Le principal objectif du Partenariat est de contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique en servant de plate-forme provisoire permettant aux Partenaires d'intensifier les actions et le financement REDD+, et de prendre à cette fin des mesures immédiates, notamment pour améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la coordination des initiatives et des instruments financiers REDD+, pour faciliter, entre autres, le transfert des connaissances, le renforcement des compétences, les mesures d'atténuation ainsi que le développement et le transfert des technologies.

## **3. Contributions des Partenaires**

Nous reconnaissons qu'il est essentiel d'œuvrer ensemble de manière productive et en coopération avec un vaste éventail d'acteurs non gouvernementaux pour atteindre nos objectifs communs au titre du Partenariat, tout en soutenant des moyens de subsistance durables, en favorisant la biodiversité et en encourageant le développement durable. Aussi sommes-nous déterminés à créer des compétences REDD+ solides et durables, y compris pour des systèmes de surveillance nationaux dans les pays en développement, en fournissant un soutien financier et technique efficace à des actions REDD+ concrètes, notamment des paiements en fonction des résultats, conformément aux principes du Partenariat. Nous tenterons d'identifier les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts provoquant des émissions et les moyens d'y faire face. Nous reconnaissons le besoin à court, moyen et long termes d'apporter des incitations positives aux actions REDD+.

*Les pays développés Partenaires* entendent fournir un financement renforcé pour améliorer la préparation, consolider les compétences et soutenir la réalisation des plans et actions REDD+, notamment les activités pilote et les paiements en fonction des résultats. En marge de la COP-15, six pays donateurs ont promis d'allouer un montant total de 3,5 milliards USD à titre de financement public initial pour la période 2010 – 2012, dans le cadre de leur engagement collectif en faveur d'un financement précoce au titre de l'Accord de Copenhague, afin d'initier un effort pour ralentir, cesser et, à terme, inverser le processus de déboisement et de dégradation des forêts dans les pays en développement, tout en exprimant leur volonté d'accroître, si nécessaire, le financement REDD+ par la suite, en fonction des opportunités et des résultats.

Depuis lors, d'autres promesses de soutien ont été formulées, notamment lors de la réunion ministérielle sur REDD+ à Paris en mars 2010 et durant la Conférence d'Oslo sur le climat et la forêt en mai 2010. Au 27 mai 2010, le montant total des engagements s'élève à 4 milliards USD.<sup>3</sup>

*Les pays en développement Partenaires* élaborent et mettent déjà en œuvre des actions REDD+, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud. Aidés par un soutien financier et technique intensifié et adéquat et en tenant compte des contextes nationaux, ils entendent aujourd'hui développer des stratégies REDD+, acquérir les compétences requises, instaurer un environnement propice à REDD+, créer des systèmes de surveillance solides et transparents au niveau national, préparer et réaliser des actions REDD+ et des activités pilote,

---

<sup>3</sup> Ces engagements ont été pris par l'Allemagne (au moins 438m USD), l'Australie (120m USD), le Danemark (10m USD (pour 2010 seulement)), l'Espagne (27m USD), les Etats-Unis (1md USD), la Finlande (21m USD), la France (330m USD), le Japon (500m USD), la Norvège (au moins 1md USD), le Royaume-Uni (450m USD), la Slovénie (2,5m USD) et la Suède (63m USD). Un taux de change de 1,24 USD/EUR a été utilisé. Certains de ces engagements comprennent des prêts ainsi que des subventions. Des informations complémentaires seront fournies par le biais de la base de données REDD+ en cours de constitution.

et assurer la participation pleine et effective des parties prenantes concernées, notamment des populations autochtones, des communautés locales et de la société civile, à la conception et à la mise en œuvre de REDD+, et renforcer les capacités à cet égard.

#### ***4. Principes du Partenariat***

Dans leurs actions engagées au titre du présent Partenariat, les Partenaires devraient s'efforcer :

- de se concentrer sur le soutien au renforcement des capacités des pays en développement Partenaires et à leurs efforts REDD+ basés sur les performances, en fonction des contextes nationaux individuels ;
- d'être en cohérence avec les décisions 2/CP.13 et 4/CP.15 et toute décision future de la COP à ce sujet, et s'inspirer des travaux actuellement menés sur REDD+ par le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA) ;
- d'inclure tous les pays mobilisés ainsi que les représentants des parties prenantes concernées, notamment des populations autochtones, des communautés locales, de la société civile et du secteur privé ;
- de faire preuve de transparence sur les financements, les actions et les résultats REDD+ ;
- de privilégier la fourniture coordonnée d'un financement REDD+ renforcé, notamment la coordination de l'aide internationale au niveau du pays, afin d'essayer de combler les lacunes, d'éviter les chevauchements et d'optimiser la mise en œuvre efficace des actions et des soutiens ;
- d'examiner les informations sur le financement présentées dans le contexte des négociations en cours de la CCNUCC, et au sein du Groupe consultatif sur le financement ;
- d'échanger les enseignements tirés de leur expérience et de transférer les connaissances à travers des discussions et une présentation de nos initiatives REDD+ ;
- de garantir la viabilité et l'intégrité économiques, sociales et environnementales de nos efforts REDD+ et d'accroître les bénéfices sociaux et environnementaux ;
- d'encourager et de soutenir les garanties établies dans le texte de projet de décision du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA) sur REDD+, mises à jour par toute décision de la Conférence des parties de la CCNUCC sur ce sujet, de même que toute garantie de programme existante, le cas échéant.

A cette fin, les Partenaires devraient prendre les mesures opérationnelles figurant à l'Annexe II.

#### ***5. Organisation du Partenariat***

Afin d'œuvrer en faveur de la réalisation de ses objectifs, le Partenariat devrait se réunir régulièrement, au niveau des hauts fonctionnaires ou au niveau politique selon les questions considérées, avec, si nécessaire, des rencontres au niveau technique pour des questions spécifiques.

Les réunions seront coprésidées par un représentant d'un pays développé Partenaire et un représentant d'un pays en développement Partenaire, tous deux choisis pour un mandat non renouvelable à travers un processus de sélection transparent et inclusif.

Les coprésidents rendront compte au Partenariat et seront chargés de demander et de communiquer les points de vue des Partenaires, de solliciter des services d'appui sur la base

des orientations données par le Partenariat et de soumettre l'ordre du jour des réunions à l'approbation des Partenaires. Si nécessaire, les coprésidents pourront obtenir un soutien des anciens et futurs coprésidents.

Pour la fourniture de services d'appui au Partenariat, nous devrions nous appuyer sur les connaissances et l'expertise de l'Equipe de gestion du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) et de l'Equipe du Programme ONU-REDD, sous la supervision des coprésidents représentant les pays Partenaires. Leurs tâches doivent comprendre la conception et la gestion de la base de données volontaire pour la coordination REDD+, l'organisation des réunions du Partenariat et la fourniture, à la demande des Partenaires, d'analyses, de rapports et de notes et la fourniture de soutien logistique. Ces services doivent être indépendants du fonctionnement normal du FPCF, du Programme ONU-REDD et de leurs organisations respectives. Des ressources supplémentaires devraient leur être fournies à cette fin. Des tâches spécifiques pourraient aussi être effectuées par des pays particuliers et d'autres organisations si le Partenariat en convient.

Nous devrions favoriser les principes d'inclusion et de transparence en faisant participer un groupe représentatif de parties prenantes – y compris les populations autochtones, les communautés locales, la société civile et le secteur privé – à titre d'observateurs du Partenariat. Nous devrions également solliciter un retour d'information significatif en temps utile sur les financements, les actions et les résultats REDD+ de la part des parties prenantes concernées.

### ***Annexe I : Les Partenaires REDD+***

Le Partenariat REDD+ est ouvert à tous les pays souhaitant soutenir ou entreprendre des actions REDD+. Les pays intéressés peuvent contacter l'un des coprésidents pour se joindre à notre Partenariat.

Au 27 mai 2010, le Partenariat comprenait les pays Partenaires suivants :

Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Chine, Colombie, République du Congo, Corée du Sud, Costa Rica, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Laos, Malaisie, Mali, Mexique, Népal, Pays-Bas, Nigeria, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo et Vietnam.

## *Annexe II : Mesures opérationnelles*

Conformément à ce qui précède, les Partenaires se proposent de prendre immédiatement les mesures énumérées ci-dessous, dont la liste est susceptible d'être ultérieurement complétée par les Partenaires si nécessaire :

- Etablir une base de données volontaire REDD+, accessible au public, sur les financements, les actions et les résultats REDD+ afin d'améliorer la transparence et la coordination des actions et du soutien à REDD+. L'Equipe de gestion du Fonds de partenariat pour le carbone forestier et l'Equipe du Programme ONU-REDD sont toutes deux priées de proposer rapidement un modèle pour la base de données, en collaboration avec les pays Partenaires et d'autres parties prenantes, afin de pouvoir en délibérer lors de la prochaine réunion de notre Partenariat. Elles veilleront à assurer la continuité avec les efforts initiaux de collecte de données entrepris par l'Australie, la France et la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à s'appuyer sur ceux-ci.
- S'efforcer d'identifier et d'analyser des lacunes et des chevauchements dans le financement et prendre des mesures pour y remédier.
- Partager les enseignements de nos initiatives REDD+, les bonnes pratiques concernant les actions et financements significatifs REDD+, et les expériences pratiques ayant trait aux garanties, aux consultations de parties prenantes multiples et aux mécanismes de partage des avantages.
- Promouvoir et faciliter la coopération entre les Partenaires, y compris les partenariats Sud-Sud et les réseaux REDD+ régionaux, et entre les initiatives REDD+ multilatérales et bilatérales. Prendre les mesures nécessaires pour garantir la transparence du Partenariat REDD+ et permettre aux parties prenantes concernées d'apporter leurs commentaires en temps utile.
- Préparer et convenir d'un programme de travail prévisionnel détaillé pour le Partenariat, en tenant compte des commentaires apportés par les parties prenantes sur le Partenariat provisoire REDD+. Ce programme comprendra les éléments suivants :
  - des ateliers et des échanges d'informations formalisés afin de partager les enseignements et les bonnes pratiques ;
  - faciliter la discussion sur l'efficacité des initiatives REDD+ et formuler des recommandations concrètes en vue d'améliorations ciblées des initiatives multilatérales ;
  - proposer un calendrier des réunions futures du Partenariat ;
  - déterminer la durée du mandat des coprésidents et préciser leur rôle et leur mode de sélection ;
  - définir les modalités de la participation des parties prenantes à nos efforts (les parties prenantes sont invitées à fournir leurs propositions pour ces modalités avant la prochaine réunion) ;
  - élaborer des orientations et des modalités pour :
    - la fourniture de services d'appui pour le Partenariat par l'Equipe de gestion du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF FMT) et le Secrétariat du Programme ONU-REDD, sous la surveillance des coprésidents représentant les pays Partenaires (conformément aux dispositions de l'article 5) ; et
    - déterminer toutes tâches spécifiques (telles que décrites à l'article 5) pouvant être entreprises par des pays particuliers et d'autres organisations pour le Partenariat, si le Partenariat en convient.

- étudier les propositions visant à mobiliser, déployer et faciliter, si nécessaire, des institutions de soutien dans les pays en développement afin de mieux acheminer les financements et les technologies pour les actions REDD+.